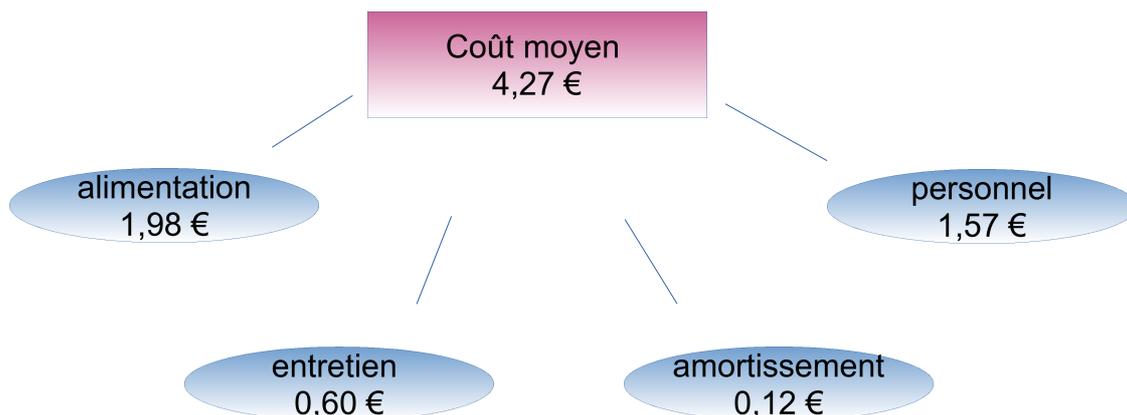


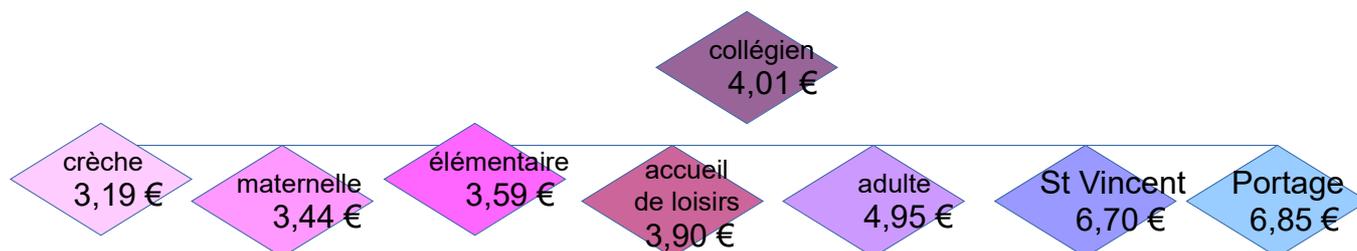
Pour 2021, le coût moyen du repas est le suivant :



Le **coût alimentaire** est l'élément **variable** car spécifique selon les différentes catégories de convives (grammages, choix dans les menus, etc.).

Les contributions financières des collectivités adhérentes sont déterminées par l'effectif prévisionnel multiplié par le coût de production du repas défini selon la catégorie de convive.

Pour 2021, le coût de production des repas (fabrication & livraison), varie de 3,19 € (crèches) à 6,70 € (Club Saint Vincent de Paul).



Les recettes du syndicat 2021, d'un montant de 1 147 935,66 €, sont constituées pour 81,96 % par les contributions financières des collectivités adhérentes qui correspondent au service fait (repas effectivement consommés dont 50,69 % proviennent des collèges). Les recettes provenant des associations (CCAS, Accueil de la Mômérie et conférence Saint Vincent représentent 11,07 %). Les autres recettes (prestations exceptionnelles, produits divers, atténuations de charges...) représentent 0,85 %.

Recettes 2021

